

<u>Date de la convocation</u>: 20/03/2024

Nombres d'administrateurs : 13

Présents: 8 Absents: 2

Absents représentés : 3

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Votants: 11

Numéro:

2024-008

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL CCAS

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 A REPRENDRE AU BUDGET PRIMITIF 2024

Secrétaire de séance :

Bénédicte DAVOISE Directrice CCAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 26/03/2024

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 27/03/2024

Berger Levrault

Publie le 27/03/2024

ID: 034-263400640-20240325-20240082-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBER

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISSETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

<u>Membres excusés et représentés par pouvoir</u>: Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER a donné pouvoir à Christophe THOMAS, Carmen FARJAS a donné pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents: Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 CCAS;

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement :

D002 (déficit de Fonctionnement) : - 15 515,84€

Et le résultat cumulé de la section d'investissement : RO01 (excédent d'Investissement) : + 163 923,55€

Les restes à réaliser de la section d'investissement en Dépenses comme en Recettes étant repris au Budget Primitif 2024, il est donc nécessaire de calculer le besoin de financement, comme ci-dessous référencé :

Solde des restes à réaliser : + 1 954,80€ Restes à Réaliser en Dépenses : 1 954,80€ Restes à Réaliser en Recettes : 0,00€

Le solde des restes à réaliser étant positif, il n'y a donc pas de besoin en financement à affecter au Budget Primitif 2023 du Budget Principal CCAS.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- Affecter la totalité de l'excédent d'investissement soit + 163 923,55 € au RO01
- Aucune affectation d'excédent de fonctionnement car aucun besoin de financement au 1068 et reprise du D002 15 515,84 € au BP 2024 du CCAS

Le conseil d'administration après en avoir délibéré

- VOTE la délibération d'affection à reprendre au BP 2024 Budget principal CCAS de la ville de Servian.
- AUTORISE M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.